

VILLE DE COURRIERESDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux le 7 décembre à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **M. Christophe PILCH**, Maire, en suite de convocations en date du 30 novembre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site de la commune.

Etaient présents : C. PILCH, B. MONTURY, F. THIBERVILLE, P. FROGET, D. JARRY, F. THERET, D. BLOQUET, B. DAF, M. FANION, C. MEHAIGNERY, A. LE ROUX, D. DROISSART, Patrick ROUSSEAU, E. HAURIEZ, P. COGET, B. LEFEBVRE, S. CORROYEZ, R. BARRE, A.C LELEU, O. VERGNAUD, M. DESPREZ, R. LUCAS, P. MANIER, C. LESAGE, M. PRODEO, E. LAMBERT, E. LE TORIELLEC, Patricia ROUSSEAU, J.M LHERNOULD.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration : D. IANONNE – M. OULD RABAH – P. PICHONNIER – G. PAILLART

Formant la majorité des Conseillers Municipaux en exercice, lesquels sont au nombre de 33

E. LE TORIELLEC a été élue secrétaire de séance.

ACTIONS CULTURELLES DE LA MEDIATHEQUE 2023 (22/110) :

Mme JARRY, sur proposition de la commission culturelle, informe l'Assemblée que la Médiathèque (en plus des accueils de classes, des ateliers thématiques, des lectures publiques) mène chaque année diverses actions culturelles. Elle proposera en 2023 :

- « Culture game » le jeu est une pratique culturelle et familiale, sociale et socialisante, intergénérationnelle. Il favorise les apprentissages. Expositions, pratiques de jeux, créations et acquisitions de jeux. 5^{ème} édition.
- « Du bout des doigts » : résidence d'auteurs jeunesse petite enfance, portée par l'association Droit de Cité. Co-financé par la commune et la CAHC.
- Ateliers graphiques et autres formes : les usagers participent manuellement ou intellectuellement à l'atelier qui peut aborder une technique graphique, d'écriture, d'éveil, de découverte... pour les adultes ou pour la jeunesse.
- « Printemps des poètes », manifestation littéraire et artistique nationale : ateliers, exposition, lectures, ...
- Pratiques musicales : rencontres avec un musicien et son instrument, un groupe ou autour d'un genre musical. (Live entre les livres CD62 ; petite enfance, ...)
- Activités autour de la grainothèque : promotion de l'écologie et de la protection de l'environnement. Partenariat avec la ferme pédagogique, Aquaterra et le RCM.
- Le conte : promotion, échanges et pratiques : atelier de pratique du conte avec un professionnel ; accueil de spectacles.
- Lectures-spectacles : promotion de la littérature. Dont collaborations intercommunales comme « Des Mots en émoi ».

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202507-20221207-221207110-D

- Le film : promotion du court métrage : conférence, atelier créatif, projection, « Ciné soupe » par Rencontres audiovisuelles. « Mois du film documentaire », manifestation nationale portée par « Image en bibliothèque » : projection, conférence, exposition. Et autres projections liées à la promotion des collections et des actions de la médiathèque.
- « Tiot Loupiot » : salon d'éveil culturel pour les 0-6 ans, porté par l'association Droit de Cité. Spectacles, lectures, exposition animée, ... Co-financement région, département, CAHC.
- Accueil d'auteurs et d'écrivains et d'ateliers d'écriture.
- Actions portant sur la vie quotidienne (santé, emploi, cuisine, ...)
- « Des livres à partager », actions menées dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, dont le partenariat sur le quartier, avec l'école maternelle Jaurès prioritairement.
- Journées du Patrimoine
- Journée mondiale du jeu vidéo et Journée de la Force : ateliers participatifs, concours, espaces ludiques.
- Partenariat avec le collège sur les thématiques adolescentes.
- Divers : découverte et ateliers artistiques, clubs de lecteurs, conférences, expositions, résidences artistiques, cultures scientifique, technique, numérique, patrimoniale : actions de vulgarisation, lectures, rencontres délocalisées à la ferme pédagogique ou autres services de la ville.
- Ou autres actions en collaboration avec la CAHC dont le CLEA (Contrat Local d'Education Artistique), le RCM (Réseau Communautaire des Médiathèques), le 9-9 bis ; ainsi que le Conseil départemental du Pas-de-Calais. Et des associations : Club d'Histoire Locale, GAAC, Mine de Culture(s) sur les langues étrangères, l'ABF, ... ou à l'initiative du ministère de la Culture (Semaine de la langue française, Partir en livre...)
- Recrutement de techniciens nécessaires à la bonne marche des actions de la Médiathèque.

Puis elle demande l'accord des membres présents pour organiser les actions pré- citées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions ou contrats relatifs aux différentes actions et les avenants éventuels,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions éventuelles et à signer les documents y afférant,

DIT que les crédits seront ouverts au Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

 Christophe PILCH.

Voies et délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202507-20221207-221207110-D